

**LES RECOMMANDATIONS DE MMES ELSE JOSEPH ET CATHERINE MORIN-DESAILLY,
RAPPORTEURES DE LA MISSION D'INFORMATION SUR
L'EXPERTISE PATRIMONIALE INTERNATIONALE FRANÇAISE**

AXE N° 1 Améliorer la coordination stratégique d'ensemble

- ✓ *Recommandation n° 1* : Renforcer la coordination entre le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et le ministère de la culture en organisant, chaque année, **une réunion entre les deux ministres consacrée à la question de l'expertise patrimoniale de la France** dans le but d'assurer un pilotage plus stratégique et plus suivi d'effets.
- ✓ *Recommandation n° 2* : Mettre en place un **comité de pilotage entre le Secrétariat général et la Direction générale des patrimoines** en matière d'expertise patrimoniale.

AXE N° 2 Gagner en agilité

- ✓ *Recommandation n° 3* : **Constituer une « task force » commune au ministère de l'Europe et des affaires étrangères et au ministère de la culture** autorisée, sur la base des orientations stratégiques définies au plus haut niveau, à apporter une réponse rapide aux demandes présentées à la France par des partenaires étrangers.
- ✓ *Recommandation n° 4* : **Réaliser une évaluation ex post de la conduite par Expertise France du projet qu'elle porte à Abomey** afin de déterminer dans quelle mesure cette agence pourrait devenir la référence pour la mise en œuvre des projets à dimension patrimoniale de type intermédiaire, en collaboration avec le ministère de la culture.

AXE N° 3 Adapter les moyens au niveau des ambitions en matière d'influence

- ✓ *Recommandation n° 5* : Faire des **missions archéologiques françaises à l'étranger** et de la **coopération en matière de formation** une **priorité budgétaire**.
- ✓ *Recommandation n° 6* : **Inscrire plus largement l'intervention de la France dans le cadre des interventions financées par des bailleurs internationaux**.
- ✓ *Recommandation n° 7* : **Étoffer les équipes des établissements culturels les plus stratégiques** dans la mise en œuvre de la politique internationale en matière patrimoniale afin de mieux répondre aux sollicitations internationales.

AXE N° 4 Faciliter la prospection

- ✓ *Recommandation n° 8* : **Définir une stratégie de prospection** (zones stratégiques d'un point de vue géographique ou politique ; autorités en charge) et donner des instructions précises aux services concernés pour les mettre en œuvre.
- ✓ *Recommandation n° 9* : **Encourager les agents à participer aux différents réseaux internationaux dans leur domaine de compétences** en leur assurant, le cas échéant, des décharges horaire ou en valorisant ces activités dans leur parcours de carrière.

AXE N° 5 Mieux connaître et promouvoir l'expertise française

- ✓ *Recommandation n° 10* : **Effectuer un suivi annuel des demandes, des actions et des offres d'expertise patrimoniale susceptibles d'être proposées par les établissements nationaux et territoriaux** afin de mieux appréhender la nature de la demande internationale et la capacité de la France à y répondre dans les meilleurs délais.

- ✓ *Recommandation n° 11* : **Élaborer un catalogue « Patrimoine France – Vous accompagner sur le chemin de vos racines » pour diffusion par les acteurs chargés de la promotion de l’expertise française**, en particulier le réseau diplomatique et culturel à l’étranger, permettant de mieux valoriser les savoir-faire français dans les différents champs du patrimoine et leur capacité de projection à l’international.
- ✓ *Recommandation n° 12* : **Utiliser la visibilité internationale du chantier de Notre-Dame pour communiquer autour de l’expérience acquise par la France** afin de contribuer à la promotion de l’expertise française à l’étranger.
- ✓ *Recommandation n° 13* : **Faire de nos ambassades la vitrine de nos savoir-faire** en confiant au Mobilier national le soin de décorer nos ambassades les plus stratégiques.